



HAL
open science

Table ronde “ Pratiques et territoires de l’informalité ”

Sophie Chevalier, Christian Azaïs, Jean-Fabien Steck, Virginie Milliot, Marie Chabrol

► **To cite this version:**

Sophie Chevalier, Christian Azaïs, Jean-Fabien Steck, Virginie Milliot, Marie Chabrol. Table ronde “ Pratiques et territoires de l’informalité ”. *Espaces et sociétés* (Paris, France), 2020, 180-181, pp.191-223. 10.3917/esp.180.0191 . halshs-03887362

HAL Id: halshs-03887362

<https://shs.hal.science/halshs-03887362>

Submitted on 26 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Table ronde « Pratiques et territoires de l'informalité »

Organisée par **Sophie Chevalier**, **Christian Azais**, **Jean-Fabien Steck**, **Virginie Milliot**,
Marie Chabrol

DANS **ESPACES ET SOCIÉTÉS** 2020/1 (N° 180-181), PAGES 191 À 223
ÉDITIONS **ÉRÈS**

ISSN 0014-0481

ISBN 9782749267500

DOI 10.3917/esp.180.0191

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2020-1-page-191.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



Table ronde « Pratiques et territoires de l’informalité »

Cette table ronde, organisée par Sophie Chevalier avec l’aide de Christian Azaïs, reprend un thème qui a été abordé par plusieurs numéros de la revue Espaces et sociétés, en particulier « Les territoires de l’informel » (n° 143, 2010), que Christian Azaïs a codirigé avec Jean-Fabien Steck. Pour ces discussions, il nous a semblé intéressant d’avoir des perspectives disciplinaires différentes, car Espaces et sociétés est une revue interdisciplinaire : ont donc participé à cette table ronde Christian Azaïs, sociologue, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, codirecteur du LISE (UMR 3320), Virginie Milliot, anthropologue, maître de conférences à l’université Paris Nanterre et chercheuse au LESC (UMR 7186), et Jean-Fabien Steck, géographe, maître de conférences à l’université Paris Nanterre, membre du LAVUE (UMR 7218), en présence de Marie Chabrol, géographe, maître de conférences à l’université de Picardie Jules Verne, membre d’Habiter le Monde (UR 4287).

Elle a eu lieu le 2 juillet 2019 à l’université de Picardie Jules Verne, à Amiens, dans les locaux de l’équipe Habiter le Monde, que dirige Sophie Chevalier, professeure d’anthropologie dans cette université où a enseigné pendant vingt-trois ans Christian Azaïs.

SOPHIE CHEVALIER : Après la lecture du numéro « Les territoires de l’informel », et comme ouverture à nos discussions, j’aimerais vous faire part de quelques réflexions. Dans votre introduction, vous dites bien que l’informel est une notion polysémique, et vous vous gardez bien d’en donner une définition, ce qui serait d’ailleurs difficile à faire, même si l’on peut dire que l’informel se construit souvent en opposition au formel. Cependant il s’agit, en réalité, d’une dialectique de portée universelle.

Deux éléments de ce numéro me semblent importants. Le premier, qui nous lie, est que vous avez proposé aux auteurs de travailler sur des pratiques localisées dans des villes, car nous sommes tous ici des spécialistes des études urbaines : la question est pourquoi l’urbain ? Le second, qui serait peut-être plus propre aux géographes qu’aux anthropologues, est l’entrée par l’espace, par le territoire.

Dans votre introduction, vous rappelez aussi la genèse de ce terme en sciences sociales : ainsi, Keith Hart a posé la question de l’économie informelle ou du secteur informel au début des années 1970. Il l’a fait après son travail de thèse qui reposait sur une enquête de terrain ethnographique à Accra. Il a ensuite rejoint un groupe d’économistes spécialistes du développement et c’est dans ce cadre qu’il a élaboré la notion formel/informel qui forme une paire, et qui lui permettait de décrire et surtout de rendre visibles les stratégies économiques des travailleurs migrants¹. Aujourd’hui, l’économie informelle s’est globalisée, en grande partie à cause des politiques de dé-régularisation néolibérales². Le FMI, la Banque mondiale et l’Organisation internationale du travail ont d’abord utilisé l’idée de l’économie informelle pour donner une légitimité au libre-échange entre les pays. Ainsi, quand l’économie mondiale n’est plus régulée comme maintenant, tout un chacun pratique l’informalité ; l’illégalité et la criminalité se retrouvent autant dans le monde des affaires et au sein d’organismes d’État que parmi les petits entrepreneurs. Cela nous ramène à l’aspect politique très fort de l’informalité.

L’informel est aussi quelque chose qui n’est pas visible ou plutôt qui échappe souvent au contrôle de la bureaucratie ; les ethnographes ont beaucoup travaillé à rendre visibles des pratiques cachées ou qui échappent en tout cas à l’administration et même à certains chercheurs... L’informel est aussi ce qui permet simplement à des activités d’exister, à des idées d’advenir. On sait bien ce qui se passe quand il y a une grève du zèle : plus rien ne fonctionne si l’on

1. Keith Hart, « Informal income opportunities and urban employment in Ghana », *Journal of Modern African Studies*, vol. 11, n° 1, 1973, p. 61-89. Ces commentaires proviennent aussi de discussions informelles privées que j’ai eues avec Keith Hart qui est mon conjoint.

2. Keith Hart, « How the informal economy took over the world », *Informal Market Worlds Reader : The Architecture of Economic Pressure*, P. Mörtenböck, H. Mooshammer, T. Cruz et F. Forman éd., Amsterdam, NAI010 Publishers, 2015, p. 3344.

respecte complètement les règles³. Il faut donc passer à l'informel pour que ça marche : je pourrais mentionner l'attribution des salles dans cette université pour les cours. Si l'on respectait les règles et qu'on remplissait leurs « petits » logiciels administratifs, on n'aurait jamais de salle ! Mais en le faisant de façon informelle, on y arrive...

L'informel peut concerner aussi des pratiques dont le contenu n'est pas spécifié, des sortes de niches, d'hybridation. Je crois que Christian, tu voulais peut-être parler de ce que tu appelles les « zones grises » ? L'informel concerne des pratiques qui sont en opposition avec des cadres institutionnels, mais pas nécessairement illégales – même si certaines le sont, on peut parler des commerces de drogue. Donc, tout un ensemble de pratiques qui ne sont pas nécessairement gouvernées par des règles formelles, et qui sont de plus en plus nombreuses, en lien avec le démantèlement des appareils d'État.

J'aimerais aussi mentionner la dimension historique de ce qui est formel et informel, une dynamique relationnelle, un processus, en prenant un exemple qui m'est familier, l'Afrique du Sud. Une société dont les relations sociales étaient racialisées jusqu'à la fin de l'Apartheid par des règles extrêmement formalisées, ce qui la caractérise par rapport à d'autres pays : ceux-ci avaient/ont aussi des relations raciales ou racialisées, mais là, elles avaient été formalisées, bureaucratisées, jusqu'à la violence. Aujourd'hui, cette racialisation existe toujours dans l'espace public, mais elle est beaucoup plus informelle. Elle s'inscrit plutôt dans des règles fluctuantes, insaisissables : d'une certaine manière le cadre « ancien » dans lequel les relations sociales s'inscrivaient existe encore dans la tête de la plupart des gens, même si peu d'entre eux le formalisent, ou alors sous un terme, qui l'euphémise, de « différentes communautés ».

Je vais m'arrêter de parler, puisque c'est vous qui êtes invités à Amiens pour discuter ! Donc j'aimerais vous poser deux questions générales : pourquoi un tel intérêt pour l'informel ? Qu'est-ce que ça nous apprend sur la société ? Christian et Jean-Fabien, si vous pouviez revenir sur ce numéro... si vous le dirigiez aujourd'hui, est-ce que vous feriez la même chose ? Qu'est-ce qui a changé en lien avec vos propres recherches ? J'aimerais que Virginie nous dise, elle, comment elle appréhende l'informel dans les recherches qu'elle mène à Paris, comme ethnographe.

Ma seconde grande question concerne les positions politiques par rapport à l'informel, puisque l'informalité s'inscrit dans un discours institutionnel, parfois une rhétorique de la démocratie souvent un peu naïve. Même si l'on peut dire qu'historiquement, la bureaucratie était aussi une invention

3. Keith Hart, « Bureaucratic form and the informal economy », *Linking the Formal and Informal Economies : Concepts and Policies*, B. Guha-Khasnobis, R. Kanbur et E. Ostrom éd., Oxford, Oxford University Press, 2006, p. 2135.

démocratique par sa dimension impersonnelle... donc qu'est-ce qui se passe ? Pourquoi est-elle aujourd'hui synonyme d'inégalité ?

Il est évident qu'il faut travailler à la fois sur ce qui est formel et informel, comme une paire, car on ne peut pas comprendre l'un sans l'autre.

JEAN-FABIEN STECK : Nous avons proposé ce numéro consacré aux « territoires de l'informel » parce qu'il nous semblait important de sortir des approches trop exclusivement économiques de l'informel, même si l'anthropologie sociale du développement a précédé l'économique dans son approche. L'idée de ce numéro était donc d'attirer l'attention sur la corrélation entre cette dimension économique et cette dimension sociale qui avaient été appréhendées et définies dans des types d'espaces bien particuliers. Cela permet de revenir sur ce que tu as dit à propos de l'informel urbain et rural. Je crois que c'est important de rappeler que l'informel est né d'abord d'observations, de descriptions, d'analyses – je pense en particulier aux travaux de Keith Hart – sur des situations urbaines, et plus spécifiquement sur des questions d'inclusion urbaine.

Donc, un questionnement urbain au départ et qui a été ensuite « formalisé » – pardon pour le mauvais jeu de mots – par le rapport de 1972 du BIT [Bureau international du travail], qui pose la question des formes de production et d'emploi dans des villes pour lesquelles on ne disposait pas de modèles analytiques pertinents, ou qui semblaient pertinents, ou encore qui ne permettaient pas de comprendre qu'elles croissent, alors que le salariat ne montait pas en puissance. Je pense qu'il est important de rappeler que l'histoire de l'informel est consubstantiellement liée à un questionnement sur le développement urbain, ce qui permet de comprendre aussi les évolutions de ce mot, de cette notion, de ce concept. Je ne sais pas trop comment qualifier cet informel, et je pense qu'il est important d'ailleurs de ne pas trop savoir comment le qualifier, car, quand on regarde bien, il est un peu tout cela à la fois, selon les usages que l'on en fait et les catégories d'acteurs qui s'en saisissent. Quoi qu'il en soit, toutes les réflexions sur l'informel, descriptives, analytiques, politiques ou opérationnelles, sont toutes plus ou moins liées à celles sur le développement urbain et sur ce que devraient être un système et un espace productifs urbains. On a d'abord raisonné en termes de système productif, puis ensuite, on s'est posé la question, finalement assez tard, de l'espace au sein duquel il pouvait se déployer. Il y a donc eu une montée en puissance du territoire, qui émerge de façon particulièrement visible dans les années 2000. Ce sont des processus longs, et ça ne veut pas dire que ça a commencé en 2000, mais on a assisté à l'émergence d'un discours entrepreneurial sur l'informel avec notamment le travail de Hernando de Soto⁴ – même s'il n'est pas le seul, et même s'il

4. Hernando de Soto, *El otro sendero. La revolución informal*, Bogotá, Oveja Negra, 1987 (*L'autre sentier. La révolution informelle*, Paris, La Découverte, 1994).

suscite légitimement de très nombreuses réserves – qui a posé les jalons d’une réflexion sur les articulations entre systèmes et espaces productifs informels.

Pour bien comprendre cette veine entrepreneuriale, un autre texte important, alimenté par de Soto, doit être mentionné : c’est le rapport de 1996 du PNUD⁵. Dans ce rapport, le PNUD s’interroge sur les liens entre croissance économique et développement humain en liant les deux. Les auteurs du rapport expliquent que rien n’est possible sans la croissance, et que parmi les niches pour la soutenir l’informel est primordial. À partir de ce moment-là, l’idée émerge plus fermement encore que les entrepreneurs (et le mot est ici choisi à dessein) informels peuvent être des contributeurs du développement, même si c’était déjà présent dans le rapport de 1972 du BIT. Maintenant, on les cite nommément et on les présente comme participant à la croissance et au développement dans un rapport spécifiquement consacré à cette question.

D’après mes lectures des rapports des différentes agences internationales et nationales, on se retrouve alors avec deux discours dont l’articulation pose question. Je citerai l’exemple du discours de politique générale d’Edem Kodjo, Premier ministre du Togo, en 2005. À la fin de son discours de politique générale, il présente les lettres de mission de chacun de ses ministères. Dans l’ordre protocolaire, il y a le ministère du Commerce, de l’Artisanat, de l’informel, qui est présenté comme le ministère qui doit accompagner cette économie populaire ; bref, un discours très positif sur l’entrepreneuriat populaire qu’il conviendrait de soutenir. Ensuite venait le ministère de la Ville et de l’Urbanisme, une première au Togo. Sa lettre de mission commence par : « Il faut rendre Lomé plus belle et la meilleure façon de le faire c’est de faire déguerpir tous les commerçants de rue. » Ainsi, en quelques lignes, on a un résumé, je trouve, assez intéressant de l’opposition entre un discours, d’une part, sur un système productif que l’on veut générateur de croissance et d’emploi en s’appuyant sur l’informel et, d’autre part, l’idée que, finalement, l’espace public urbain ne peut et ne doit pas être considéré comme un espace productif pour ces mêmes pratiques informelles. Pour les commerçants de rue les trottoirs de Lomé étaient justement un espace productif.

Cet exemple est assez révélateur de cette tension apparue dans les années 2000 autour, d’une part, d’un informel paré de toutes les vertus entrepreneuriales, et d’autre part, de l’informel comme problème urbain, notamment dans les grandes villes, où, justement, les prétentions métropolitaines ne peuvent s’accommoder de la persistance de paysages supposés être ceux de la pauvreté, que les commerçants de rue et l’habitat précaire incarneraient. Toutefois, l’usage de l’adjectif « informel » peut être élargi à de nombreux autres secteurs.

5. Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), *Rapport mondial sur le développement humain 1996. La croissance au service du développement humain ?* Paris, Economica, 1996.

Il est important de resituer le contexte dans lequel l'usage de ce terme est apparu : une recherche bibliométrique sur l'informel révèle que pendant longtemps, dans les années 1960-1970, à part le travail de l'anthropologue Keith Hart, il n'y avait que très peu de sociologues et de géographes travaillant sur l'informel. Le discours était très économique voire très socio-économique. À partir des années 2000, les revues dans lesquelles on voit apparaître des articles sur l'informel changent, en particulier, les revues d'études urbaines qui se sont de plus en plus approprié cet objet et l'ont questionné au regard de la façon dont on pouvait en parler. Certains auteurs, comme Milton Santos⁶, dès les années 1970, ont posé la question des territoires de l'organisation et des espaces de l'informel, sans employer ce terme. Dès lors, la question de l'informel comme objet de recherche s'inscrit dans un mouvement lié à l'évolution des politiques qui l'accompagnent.

Avec Christian, on a proposé ce numéro pour réfléchir à ces territorialités, à ces espaces et territoires de l'informel. Le choix du terme « territoire » dans le titre du numéro n'est pas anodin, car nous voulions aller plus loin dans l'analyse politique des appropriations spatiales. L'idée était d'attirer l'attention sur cette dimension territoriale de l'informel, avec l'idée de ne pas discuter de la pertinence analytique ou pas de l'informel. On ne voulait pas montrer que l'informel est un concept opératoire en sciences sociales, mais qu'il est un objet de recherche, un objet politique en tant que tel. Travailler sur l'informel sans nécessairement le qualifier, ni d'ailleurs utiliser ce terme pour décrire ce que l'on observe, car l'on a affaire à un mot-clé qui apparaît dans des documents opérationnels, des documents doctrinaires, et qui a été utilisé par des ONG, des associations, des entrepreneurs et des acteurs informels eux-mêmes pour se rendre visibles et accéder à la discussion, à la négociation. Nous l'entendions donc comme un objet, discuté et débattu, saisi par de nombreux acteurs et renvoyant à des territorialités et à des processus de territorialisations.

SOPHIE CHEVALIER : Comment vous êtes-vous connus et avez-vous eu l'idée de travailler ensemble ?

CHRISTIAN AZAÏS : Grâce à Jérôme Monnet. Je faisais partie à l'époque du comité de rédaction d'*Espaces et sociétés*. Ma thèse de doctorat soutenue en 1984 portait sur l'informel et plus particulièrement sur deux systèmes productifs du Nordeste du Brésil. En arrivant à Amiens, après vingt années passées au Brésil, j'ai quitté la science politique pour l'économie. Le passage d'une discipline à l'autre a été permis grâce à l'économie territoriale, qui d'un point de vue méthodologique fait la part belle aux dimensions méso-économique et méso-sociale, tout en n'ignorant pas la prégnance de la dimension politique.

6. Milos Santos, *L'espace partagé. Les deux circuits de l'économie urbaine des pays sous-développés*, Paris, Génin, 1975.

Une dizaine d’années après la thèse, j’ai eu envie de reprendre les analyses sur l’informel et suis retourné sur le terrain au Brésil. Je dois la rencontre avec Jean-Fabien à Jérôme Monnet que je remercie. Dans le numéro que nous avons coordonné, comme l’a très bien explicité Jean-Fabien, nous avons délibérément fait l’impasse sur la dimension socio-économique ou économique. Nous voulions insister sur l’urbain. Aujourd’hui, la question de l’informel renvoie au « brouillage des frontières » et aux « zones grises »⁷. La question du territoire et des relations informelles qui s’y nouent est d’une brûlante actualité et croise ce que d’aucuns nomment l’« ubérisation » du travail, des sociétés, via la prégnance des plateformes. L’approche par le territoire est incontournable pour comprendre, comme tu l’as suggéré Sophie, le politique. Autre chose, ça m’est venu quand vous avez parlé tous les deux... on ne parlait pas d’informel pour la production rurale, mais de « petite production marchande ». La *Revue Tiers Monde* a publié un numéro, en 1980, sur cette thématique⁸. En ville, on parlait d’informel.

SOPHIE CHEVALIER : Pourquoi crois-tu qu’il y avait cette différence entre le rural et l’urbain pour décrire des pratiques similaires ?

CHRISTIAN AZAÏS : Peut-être pour des raisons disciplinaires, mais aussi c’était à propos de l’Afrique. On ne parlait pas de petite production marchande en Amérique latine. Au contraire, le discours était de dire « le capitalisme envahit les campagnes », on était dans un autre registre. La petite production marchande était vue plutôt comme un relent du passé, et non pas de cette modernité dont se revendiquaient la plupart des gouvernements latino-américains et qui dédaignaient un peu, ou qui méconnaissaient totalement ce qui se passait en Afrique. Ainsi, la question du politique est centrale puisque, si l’on s’en tient aux propos de De Soto, il y aurait trop d’État. Il faudrait un désengagement de l’État pour que les forces entrepreneuriales se « libèrent ». Parallèlement, en Amérique latine, les programmes de formalisation de l’informel se succédaient. On naviguait entre les deux, entre « on formalise l’informel », pour des raisons d’hygiénisme, d’esthétique, d’ordre, et quelques années après, on disait : « Mais en fait, c’est ce qui permet aux populations de vivre. » Bien sûr, ce n’est pas négligeable, cela permet d’éviter des crises, surtout dans des espaces urbains – et là je pense plus spécifiquement à Recife – qui sont extrêmement ségrégués et extrêmement différenciés.

Parmi les auteurs qui ont traité la question de l’informel, Bruno Lautier, décédé il y a quelques années, a été un maître à penser. Du côté des économistes, Gilberto Mathias et Pierre Salama ont publié, en 1983, *L’État*

7. Voir Gaïdz Minassian, *Zones grises. Quand les États perdent le contrôle* [2011], Paris, CNRS Éditions (Biblis), 2018.

8. Philippe Hugon éd., numéro thématique « Secteur informel et petite production marchande dans les villes du tiers monde », *Revue Tiers Monde*, vol. 21, n° 82, 1980.

*surdéveloppé*⁹. Les auteurs portent à la connaissance du public français les travaux de sociologues et d'économistes colombiens qui ne donnaient plus une vision misérabiliste de l'informel, mais proposaient une vision qui n'était pas non plus celle du « qui veut, peut », c'est-à-dire d'un entrepreneuriat à tout crin. Leur thèse peut se résumer ainsi : « On ne peut pas dire que l'informel est un univers de pauvres », car certains s'en sortent très bien. De plus, les rapports de pouvoir parfois très violents au sein des activités informelles sont fréquents, notamment dans le narcotrafic. L'informel a souvent été associé au délit, se référant à des individus qui ne paient pas l'impôt, ce qui fait que fréquemment il s'est accompagné d'un discours normatif et moralisateur : « Ce sont des petites gens qui essaient de survivre. »

Ces quelques réflexions complètent les propos de Jean-Fabien et de Sophie, que je remercie de m'avoir permis de me remémorer toute une série de recherches. Aujourd'hui encore, l'informalité renvoie au Sud et la précarité au Nord¹⁰.

JEAN-FABIEN STECK : Juste pour rebondir tout de suite dans le sens de ce que disait Christian et pour montrer aussi comment le BIT a évolué, je voudrais juste citer ces quatre rapports¹¹ qui, je trouve, permettent de jalonner la façon dont on se représente l'informel. Le premier, c'est évidemment celui de 1972, qui s'appelle *Employment, Incomes and Equality : A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya*, qui est le rapport d'origine. Le titre en lui-même est intéressant. En 1991 : *The Dilemma of the Informal Sector*, alors que le mot « informel » n'apparaît pas dans celui de 1972, on le trouve ici, associé à celui de « secteur ». En 2002, *Decent Work and the Informal Economy* : on glisse du secteur informel à l'économie informelle. Et le dernier rapport de 2016 : *Non-Standard Employment around the World : Understanding Changes, Shaping Prospects*, que l'on a évidemment présenté comme étant le rapport sur l'« ubérisation », sans voir qu'il faut le replacer dans une longue généalogie de rapports sur l'informel pour pouvoir le comprendre, même si le contexte de l'« ubérisation » amène à le saisir autrement. Cela renvoie aussi, de manière intéressante, à la façon dont la question de l'articulation entre l'emploi et l'économie a toujours été posée.

Un des rapports du BIT que je trouve fascinant, c'est celui de 2002, dont l'introduction fait le constat d'un échec. Car dans le rapport de 1991, *The*

9. Gilberto Mathias, Pierre Salama, *L'État surdéveloppé : des métropoles au tiers monde*, Paris, Maspero - La Découverte, 1983.

10. Paul Bouffartigue, Mariana Busso, « Précarité, informalité : une perspective Nord-Sud pour penser les dynamiques des mondes du travail », *Les Mondes du travail*, n° 9-10, 2009, p. 27-39.

11. International Labour Organization (ILO), *Employment, Incomes and Equality : A Strategy Increasing Productive in Kenya*, Genève, ILO, 1972 ; *The Dilemma of the Informal Sector*, Genève, ILO, 1991 ; *Decent Work and the Informal Economy*, Genève, ILO, 2002 ; *Non-Standard Employment around the World : Understanding Challenges, Shaping Prospects*, Genève, ILO, 2016.

Dilemma of the Informal Sector, on écrit, en substance : l'informel permet certes à des gens de vivre, de vivre correctement, de survivre, etc., mais en même temps, c'est un secteur d'une très grande fragilité qui repose sur un droit du travail défaillant. La façon de résoudre ce dilemme, mis en avant, était de réfléchir aux formes d'une formalisation. Je dis bien : « aux formes d'une formalisation ». Il faut entendre dans ce rapport, non pas une formalisation, une transformation de l'informel en salariat ou tout l'informel en auto-entrepreneuriat, mais plutôt une réflexion sur le *continuum* formel-informel qui est, de toute façon, une évidence. En 2002, ils disent : « On a échoué. » Non seulement on n'a pas réussi à consolider ce continuum au bénéfice des acteurs de l'informel, mais de plus, les positions précaires excluantes liées à l'informalité se sont considérablement développées, y compris dans les pays du Nord. Quant au rapport de 2016, *Non-Standard Employment*, mon hypothèse est que l'on glisse, avec l'« ubérisation », vers l'inversion du continuum : le pôle de référence serait peut-être celui de la flexibilité (en mesurant la portée idéologique contenue dans ce terme) qu'offrirait l'informel. Pour résumer cette généalogie, on pourrait dire que l'informel a émergé au début des années 1970 d'une incompréhension du système productif au « Sud » de la part des chercheurs et des grandes agences internationales tenues par des gens du Nord, et aujourd'hui on a l'impression que l'informel apparaît finalement comme l'un des paradigmes du néolibéralisme « ubérisé ». Chacune de ces formules mériterait qu'on s'y arrête.

L'autre aspect intéressant est la question des territoires, celle de la circulation des modèles, des hybridations, qui y sont toujours associées, et celle des modèles urbains, métropolitains, les villes comme espaces productifs mais aussi comme espaces de vie. Christian le disait tout à l'heure, nous sommes tous consommateurs de l'« ubérisation », à des registres divers, parfois à notre corps défendant, même si l'on s'intéresse toujours aux acteurs de l'informel, aux entrepreneurs, on s'intéresse plus rarement aux consommateurs. Or, le système de consommation participe aussi à l'effacement des frontières entre le formel et l'informel. Cela pose la question des espaces de consommation. Jérôme Monnet parle de consommations imprévisibles, opportunistes, à l'occasion de « l'ambulantage ».

SOPHIE CHEVALIER : On va peut-être laisser la parole à Virginie Milliot...

VIRGINIE MILLIOT : J'ai envie de revenir d'abord sur cette notion d'informel. La semaine dernière, nous nous sommes retrouvés avec des collègues anthropologues au cours de deux journées d'étude sur l'anonymat urbain. C'est une notion embarrassante parce qu'elle recouvre un phénomène important à analyser, et en même temps renvoie à des pratiques et des réalités urbaines très différentes, ce n'est pas véritablement un concept. L'informel est de même une notion malaisée à manier. En préparation de cette journée, je me suis rendu compte que le terme est apparu non pas dans le domaine de l'économie mais

dans le champ des arts au début du XX^e siècle, où il avait un sens radicalement différent, puisqu'il désignait une intention : le refus de la représentation formelle. Sa deuxième acception en langue française vient directement de la traduction de l'anglais *informal*, qui désigne davantage un certain type d'organisations humaines : on va parler de « réunions informelles », de « groupes informels », de « petits arrangements informels » qui permettent finalement, comme Sophie Chevalier le rappelait tout à l'heure, à toutes ces organisations sociales de fonctionner. Ces significations sont beaucoup plus positives que dans les traductions économiques.

JEAN-FABIEN STECK : Non, non, c'est tout à fait le sens que tu mentionnes : quand j'avais fait ma thèse, j'avais commencé par prendre un dictionnaire de 1969, en m'interrogeant pour savoir pourquoi Keith Hart avait utilisé ce mot-là, et quel sens il avait dans un dictionnaire anglais de cette époque-là. Et c'était exactement ça. J'avais comparé avec une édition du *Petit Robert* de 1970. Dans l'*Oxford Dictionary*, il y avait une forme de convivialité sans aucune dimension négative dans la définition. Pour le *Petit Robert*, c'était « renvoie à l'art contemporain » et l'ensemble de la définition était négative : « refus des formes ». Je trouvais intéressant de mettre en regard les deux définitions, d'une part, la définition anglaise, qui était positive, et de l'autre, la définition française, qui était négative. Il est important pour un public francophone de se garder d'une définition trop négative du mot. L'évolution que l'on a pu ensuite identifier, notamment dans les textes en anglais, vient moins du mot lui-même que de ce à quoi il renvoie. Il me semble que le rapport du BIT de 1972 a joué un rôle important en le définissant précisément, en identifiant ainsi ceux qui étaient *in* et ceux qui étaient *out*. Le paradoxe aussi, c'est que le mot « formel » n'avait jamais été utilisé avant « informel ». Le rapport du BIT de 1972 définit l'informel, mais il ne définit jamais le formel. Le formel n'existe pas puisque ça n'est pas l'objet. C'est par le processus de formalisation de l'informel qu'on a créé le formel, d'une certaine façon, mais sans jamais le définir. Alors que pour l'informel, il y a de très nombreuses définitions, il n'y a aucune définition du formel.

SOPHIE CHEVALIER : Oui, quand Keith Hart a élaboré son idée d'économie informelle, il l'a fait de manière complètement positive¹².

VIRGINIE MILLIOT : Cette interprétation arrive dans les années 1970 dans un contexte politique particulier, c'est le troisième champ où ce terme apparaît, avec tout ce que tu as rappelé sur ce rapport du BIT de 1972. D'un point de vue anthropologique, ce que je trouve fascinant, c'est ce que Jean-Fabien mentionnait : cette notion apparaît avec le constat d'un décalage entre des instruments de mesure d'un côté et des réalités empiriques de l'autre. Si l'on

12. Keith Hart, « Quelques confidences sur l'anthropologie du développement » [en ligne], *Ethnographiques.org*, 2002, [URL : <https://www.ethnographiques.org/2002/Hart>].

regarde des pays « du Sud » avec des indicateurs économiques fondés sur une certaine conception de ce qu'est la croissance, on ne comprend pas comment certains pays peuvent continuer à tenir debout avec de tels taux de chômage, un secteur salarié si peu développé, etc. Je trouve très intéressant que l'émergence de ce terme soit le symptôme d'un décalage entre des représentations et des phénomènes économiques réels.

L'informel est donc d'emblée une notion polysémique et elle a immédiatement été critiquée. Du point de vue de l'anthropologie, des auteurs ont rappelé la pluralité des rationalités économiques, le fait que l'enchâssement de l'économie dans des relations de parenté, des liens forts, n'est pas une anomalie, ils ont développé une critique des visions ethnocentriques qui étaient derrière cette conception dichotomique d'une économie formelle, contractuelle, impersonnelle d'un côté, et d'une économie prise dans des relations interpersonnelles de l'autre. Les économistes ont également critiqué cette notion en montrant que ces secteurs ne pouvaient être distingués de manière aussi nette, qu'il n'y avait pas de dichotomie dualiste, mais des circulations et des continuités, etc. Cette notion a donc d'emblée été critiquée mais elle a continué à être mobilisée.

Par des économistes qui s'efforçaient de repenser l'économie des pays dits du tiers monde tout d'abord, en revalorisant les compétences, savoir-faire mis en œuvre dans ces activités. Je trouve le livre de De Soto, passionnant, dans son éloge de l'informel et des possibilités révolutionnaires que porterait l'informalité, cette idée que si chaque citoyen pouvait être en mesure de devenir entrepreneur, nous pourrions avoir une économie de marché authentiquement démocratique. Dans la révolution informelle, toutes ces figures dont vous avez commencé à parler, le capitaliste aux pieds nus, le petit entrepreneur vertueux, se construisent très largement contre l'État, qui est conçu comme une force de formalisation, d'interdiction, de réglementation, etc. Dans le même mouvement, comme vous l'avez rappelé, le FMI, et toutes ces grandes structures néolibérales internationales vont se saisir de cette vision de l'informel comme possibilité de développer une croissance pour les pays du Sud. Je trouve intéressant que l'on se retrouve avec la notion d'informalité dans une situation qui est assez équivalente à celle qui prévaut avec le concept de la « culture de la pauvreté ». On a là aussi un concept qui, à un moment donné, a été complètement réapproprié par le champ politique et a servi aux néolibéraux d'outil pour critiquer toutes les politiques du *care*, toutes les politiques de protection étatiques : « Ça ne sert à rien d'aider les pauvres parce que de toute façon ils sont pris dans une culture qui fait que la pauvreté se reproduit. » Ce concept de « culture de la pauvreté » va donner lieu à des polémiques aux États-Unis, à des controverses si fortes qu'il a pratiquement été banni du champ scientifique pendant des années. Avec l'informel, on a exactement la même situation : le sens de cette notion change en fonction des espaces ou des sphères où elle circule, et du coup elle devient lourde de significations idéologiques multiples, et complexe à utiliser ou à étudier pour les chercheurs en sciences humaines et sociales.

Cette notion a également été utilisée par des chercheurs qui s'efforçaient de comprendre des transformations en cours des économies des pays du Nord ou des secteurs particuliers de ces économies dans les années 1990, pour comprendre les transformations des économies dans les pays du Nord, ou des secteurs particuliers.

CHRISTIAN AZAÏS : Oui, même avant. En 1984, Xavier Greffe et Édith Archambault coéditent un ouvrage intitulé *Les économies non officielles*. Il y avait trois chapitres : le premier portait, sur les pays du Sud ; le second sur le bloc soviétique ; et le troisième sur les pays développés. On disait : « Ça n'est pas possible qu'il y ait de la non-officialité dans un pays développé. »

JEAN-FABIEN STECK : En 1989, tu as le livre de Alejandro Portes, Manuel Castells et Lauren Benton, *The Informal Economy : Studies in Advanced and Less Developed Countries*. Tu as aussi une sous-partie du chapitre 9 de *La ville globale* de Saskia Sassen (1991), sur l'informel dans la ville globale, qui s'inscrit dans la continuité de l'article qu'elle avait publié dans le Portes, Castells et Benton.

VIRGINIE MILLIOT : Quand je disais début des années 1990, je pensais surtout à ce bouquin en 1989 qui est, dans l'histoire des idées, un ouvrage important, et qui contient en germe une autre définition du terme. Les auteurs mobilisent cette notion non plus pour qualifier des secteurs non organisés de l'économie, mais davantage, me semble-t-il, pour interroger le rapport à l'État, le rapport aux institutions, et le rapport aux lois. Je trouve aussi intéressant que la circulation de ce concept entraîne une redéfinition problématique d'une région à l'autre.

JEAN-FABIEN STECK : Dans la sous-partie intitulée « Casual and informal labor market » de *La ville globale*, Saskia Sassen prend comme toujours ses trois études de cas : dans son premier exemple, tu as les marchands portoricains de Times Square, commerçants de rue du Sud qui vendent dans une ville du Nord ; son deuxième exemple est celui des vendeurs journaliers à Tokyo, une forme d'« ubérisation » finalement, la vente de sa force de travail au jour le jour ; son troisième exemple, le travail précaire à temps partiel des femmes à Londres. De l'informalité avec une dimension *gender* qui commence à émerger. C'est vraiment intéressant de mettre sous le même chapeau, informel, ces trois situations-là : les Portoricains de Times Square, les travailleurs journaliers à Tokyo, mais aussi le travail à temps partiel, auquel n'ont accès finalement que des populations qui sont en situation de précarité. Choisir le terme d'« informalité » est une forme de militantisme, pour dénoncer finalement l'inaccessibilité du travail. Pardon, excuse-moi, je te redonne la parole !

VIRGINIE MILLIOT : Il me semble qu'à partir de cet ouvrage-là, dans ce déplacement du Sud vers le Nord, l'informalité change de sens. Ce terme permet alors d'insister sur le fait qu'il existe plusieurs rationalités économiques et, par ailleurs, qu'au centre de l'interrogation sur l'informel se situe la

question politique de la légitimité. Le terme circule et change de sens mais il reste toujours particulièrement encombrant et embarrassant. Dans un excellent article¹³, Michel Peraldi interroge le paradoxe d'une notion qui a été démontée, remise en question dans tous les sens, et qui, pourtant, est toujours utilisée, certainement parce qu'elle permet de mettre le doigt sur des réalités sociales, que l'on ne sait pas nommer autrement.

CHRISTIAN AZAÏS : Ça me rappelle, Virginie, je crois que c'était Bruno Lautier qui avait écrit : « Personne ne l'a jamais vu, mais tout le monde sait ce que c'est. » Un concept ou une notion fourre-tout, même dans ces tergiversations entre « c'est un concept », « c'est une notion ».

VIRGINIE MILLIOT : « C'est un phénomène »...

CHRISTIAN AZAÏS : « C'est un phénomène », mais c'est quand même bien commode. L'important, comme Sophie l'a dit, c'est la notion de continuum, et le fait de lutter contre les dualisations qui sont quelque peu Nord-centrées. Car on part du rapport salarial fordiste, érigé en norme mais qui n'a vécu en tant que telle qu'une trentaine d'années, pendant les Trente Glorieuses, mais c'est le socle sur lequel tout le monde s'amarre.

Après je vous ferai la pub d'un dictionnaire, je vous donnerai le mien de dictionnaire, gratuit¹⁴. [Rires]

VIRGINIE MILLIOT : Ce terme ou phénomène, aujourd'hui, apparaît pour désigner des phénomènes qui annoncent, ou signent quelque chose comme la fin proche de la société salariale, donc aussi la fin d'un modèle au regard duquel l'informel existe. Les lunettes sont donc désajustées, parce que si ce terme permet de désigner tous les phénomènes qui, par ailleurs, peuvent être valorisés comme étant des phénomènes économiques porteurs d'une croissance nouvelle, on se retrouve au bout du paradoxe. Est-ce que je présente les trois perspectives qui m'inspirent ?

SOPHIE CHEVALIER : Oui, bien sûr, cela nous intéresse ! L'article de Peraldi, c'est quelle année ?

VIRGINIE MILLIOT : Il y a plusieurs articles, dont un de 2002, qui s'appelle « L'autre informalité »¹⁵, et celui de 2010. Parmi les perspectives qui m'inspirent, il y a celles qui abordent la question de l'informalité comme un continuum, et surtout comme une dialectique. Toutes les analyses de la

13. Michel Peraldi, « Informalités. Nouvelles perspectives analytiques », *Entrepreneurs maghrébins. Terrains en développement*, P.-N. Denieuil et M. Madoui éd., Paris, Karthala, 2010, p. 431-441.

14. Marie-Christine Bureau, Antonella Corsani, Olivier Giraud, Frédéric Rey éd., *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique* [en ligne], Buenos Aires, Teseo, 2019, [URL : <https://www.teseopress.com/dictionnaire/>].

15. Michel Peraldi, « L'autre informalité : la rente et le bazar », *Méditerranéens / Méditerranéennes*, n° 13, 2002, p. 89-95.

dialectique du formel et de l'informel et des zones où l'on peut observer les transformations – je vais lire attentivement ce livre que Christian mentionnait sur les « zones grises ». Je pense au bouquin de Laurence Fontaine et de Florence Weber sur l'informel¹⁶, aux recherches de Nicolas Jounin sur le travail au noir en France¹⁷. Je peux encore mentionner le travail d'Alena Ledeneva en Russie, qui porte sur cette dialectique du rapport entre le formel et l'informel, du point de vue des règles du jeu institutionnelles, dans lesquelles elle fait entrer à la fois des règles écrites et ce qu'elle nomme les « codes de conduite ». Elle a mené ses enquêtes pendant les périodes de transition, et montre comment les institutions s'efforcent de juguler, de cadrer, de définir, et en même temps, comment l'informalité contribue à transformer les règles juridiques. Toutes les recherches qui s'inscrivent dans cette perspective me semblent intéressantes, parce que ce qui m'intéresse, c'est la question du changement social.

SOPHIE CHEVALIER : Dans la conférence sur l'anonymat, il a été aussi question des règles non écrites qui encadrent les relations dans l'espace public, et de leurs transformations de ces règles.

VIRGINIE MILLIOT : Oui, si ce n'est que dans l'anonymat, on n'a pas de code de bonne conduite, on n'a pas de règlement...

SOPHIE CHEVALIER : Non. En même temps quand je lis tes articles, on a l'impression qu'il y a quand même un cadre.

VIRGINIE MILLIOT : Oui, il y a une régulation. Ce qui est autre chose qu'un cadre quand même. Pour revenir aux recherches qui m'inspirent par rapport à l'informalité, la deuxième perspective est celle de Michel Peraldi qui propose de distinguer, non pas deux secteurs d'activité économique, mais deux logiques relationnelles qui peuvent se retrouver, y compris au sein des institutions, des appareils d'État. En fait deux manières d'agir : la première correspond aux modes d'agir institutionnels, à des relations contractuelles, impersonnelles, des relations qui vont respecter les normes, les règles, qui sont fondées sur des routines, sur la répétition, sur des technicités ; et puis le second mode d'agir, qui est davantage relationnel, donc qui est inséparable des relations de face-à-face, de la négociation, mais qui va supposer d'autres manières de construire la confiance en situation. Dans mes recherches, je m'intéresse beaucoup à la question de la régulation sociale, de la confiance dans des situations qui ne sont pas cadrées institutionnellement, où les individus ne sont pas définis par des statuts ou par des rôles.

La troisième perspective qui m'intéresse est celle développée par Alain Cottureau avec l'ethnocomptabilité. Il montre de manière très claire que

16. Laurence Fontaine, Florence Weber éd., *Les paradoxes de l'économie informelle. À qui profitent les règles ?* Paris, Karthala, 2010.

17. Nicolas Jounin, *Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris, La Découverte, 2009.

l’informalité, ça n’est pas un secteur particulier, mais qu’elle se faufile dans toute l’économie visible. Il dit que c’est comme la couture d’un pantalon, elle est partout mais est rendue invisible par les principes de base de la comptabilité officielle. Avec Mokhtar Mohatar Marzok¹⁸, il a étudié une famille qui vit du commerce informel, est considérée comme étant complètement à la marge de la société. La méthode de l’ethnocomptabilité leur a notamment permis de calculer les impôts indirects payés par cette famille, et de montrer que c’est une part extrêmement conséquente, qui est une contribution à une économie plus formelle.

L’idée est qu’il y a tout un domaine d’activités, tout un domaine d’échanges, de circulation, à la fois d’objets et de services, qu’il est important de prendre en considération dans la perspective d’un projet qui est de faire ce qu’il appelle une « comptabilité contextuelle ». Alain Cottereau en parle de manière passionnante ; ils ont en fait repris le projet du collectif des ouvriers européens de 1855 auquel avait participé Le Play, qui était un projet très politique de refus de l’économie politique conservatrice. Avec cette idée que l’économie n’était absolument pas scientifique, parce qu’elle ne faisait pas d’enquêtes, ne maîtrisait pas ses données, mais utilisait des données qui étaient établies par des instruments de mesure qui, justement, étaient construits au regard d’une certaine idéologie. Ils ont donc lancé en 1855 une contre-enquête avec l’idée de repenser le recueil des données. Ce collectif des ouvriers européens avait tout un projet de comptabilité contextuelle qui avait comme objectif d’établir un bilan réel du bien-être. En même temps, de mettre en place des outils qui pourraient permettre d’étudier aussi bien les chasseurs-cueilleurs de Nouvelle-Guinée que la famille ouvrière londonienne de la fin du XIX^e siècle, donc une comptabilité contextuelle et universelle, faite de manière très scientifique et naturaliste. L’idée était en fait de réinventer la mesure en analysant les actions en situation. Avec de nombreux outils extrêmement rigoureux pour tout comptabiliser, aussi bien ce qui rentre dans l’économie familiale et qui vient de la cueillette, du glanage, des échanges avec les voisins, des économies qu’on fait en reprisant des chaussettes, en cuisinant soi-même un gâteau, etc. Il s’agit de sortir du schéma de l’offre, de la demande, des entrées, des sorties, pour compter absolument toutes les ressources au sens très large du terme, et puis d’analyser des actions en situation. Prendre en compte ce que les gens prennent en compte, en posant des questions toutes simples, mais qui, d’un point de vue ethnographique, sont essentielles : « qu’est-ce qui compte dans la vie individuellement, ou en commun », « comment on compte », « à quoi on tient », « comment on évalue », « comment on évalue le coût d’une transaction », « qu’est-ce qu’on prend en compte comme valeur ». Je trouve que c’est un travail extrêmement stimulant pour appréhender l’informel, parce

18. Alain Cottereau, Mokhtar Mahatar Marzok, *Une famille andalouse. Ethnocomptabilité d’une économie invisible*, Paris, Bouchène, 2012.

que l'on sort de toute une série de dichotomies qui réduisent considérablement le sens des situations. L'observation s'ouvre à la densité des situations, aux logiques d'évaluation en situation, à la question de la construction de la valeur en situation.

CHRISTIAN AZAÏS : La valeur dont tu parles, c'est la valeur monétaire ou la valeur morale ?

VIRGINIE MILLIOT : Alors justement, toute valeur. Parce que la valeur d'un objet n'est pas détachable...

CHRISTIAN AZAÏS : De son utilité...

VIRGINIE MILLIOT : Selon à qui on vend, l'évaluation d'un objet, c'est l'évaluation de l'autre aussi : à qui l'on vend, ce qu'on peut percevoir de sa situation, de son statut, de la manière dont il nous considère...

SOPHIE CHEVALIER : L'évaluation ne peut pas être détachée de la valeur de la relation.

VIRGINIE MILLIOT : Détachée de la valeur de la relation en situation. Cottureau montre également très bien dans son livre des évaluations qui s'inscrivent aussi dans des perspectives qu'éventuellement les individus peuvent échafauder à partir de leur situation, par rapport à des horizons de possibles, par rapport à des perspectives en devenir. Pour l'ethnographe, c'est absolument génial, parce que ça ouvre quantité de questions pour comprendre véritablement ce qui peut jouer dans ces espaces qui ne sont pas régulés, où il n'y a pas un marché des prix ; quand on est sur un marché informel, la valeur d'un objet, on ne peut pas la comparer à combien on l'aurait acheté sur le marché officiel, ça n'a aucun rapport.

SOPHIE CHEVALIER : Je pense aussi à ce que dit Viviana Zelizer sur l'indemnisation des victimes de l'effondrement des tours. Car ils étaient partis d'une évaluation formelle par rapport aux salaires que les gens gagnaient, et puis tout à coup ils se sont rendu compte qu'il fallait voir si le gars allait tondre le gazon chez ses parents, réparer le toit ou enlever la neige, faire les courses, etc.

JEAN-FABIEN STECK : Dans tout ce que vient de dire Virginie, il y a un fil directeur méthodologique très intéressant pour nous chercheurs en sciences humaines et sociales autour des méthodes par lesquelles on essaie non pas de s'approprier cet objet, mais de le saisir. On voit bien que le défi auquel on est confronté en sciences sociales, de définir l'informel, un mot, un concept, un objet. Je laisse de côté l'objet qui est la façon facile de dire « on bosse sur, on ne bosse pas avec », sauf qu'il faut se poser la question de l'usage que l'on fait d'un mot quand il finit par prendre un sens notionnel voire conceptuel. Il y a une première posture de chercheur. Comment saisir cet objet et par quelle entrée ? L'ethnocomptabilité, par exemple, que tu viens d'évoquer, est ce que moi en tant que géographe je vois à travers l'entrée par l'espace, par la

visibilité dans l'espace public, par les défis que ça représente pour l'aménagement et par la façon dont les acteurs se positionnent à son propos ; les politistes vont le voir à travers les jeux d'acteurs, les hiérarchies, par exemple.

Cela nous renvoie à la genèse même de l'informel, car l'on pose toujours la question de l'analyse qualitative, ou par des méthodes d'enquête dites qualitatives, de l'informel, alors qu'en fait, un des éléments essentiels de la reconnaissance de l'informel par les politiques, ce sont des évaluations chiffrées. Il y a vraiment quelque chose à faire, même si je ne suis pas sûr d'avoir les moyens, moi, de le faire...

Au-delà de la question de l'informel, se pose celle de la façon dont on travaille en sciences humaines et sociales sur de tels objets, en sachant que l'on ne peut pas dissocier l'informel du discours sur la croissance, et donc finalement sur le renforcement permanent de la construction d'une théorie du développement puissamment articulée, de plus en plus articulée dans une théorie de la croissance. Évidemment, si l'on inclut l'informel, c'est bien qu'à un moment donné se pose la question de l'économie politique du chiffre¹⁹, de la façon dont on le mesure, de la façon dont on l'évalue, de la façon dont on va finalement le reconnaître, et de ce que nous, chercheurs en sciences sociales, en faisons. Et par quelles méthodes on essaie de saisir finalement cette complexité de l'articulation entre le comptable et des pratiques que je vais qualifier de sociales.

Cette question de la méthode était sous-jacente à chacun des points que tu mettais en avant. Cela constitue peut-être une perspective de recherche sur l'informel, quelles méthodes pour le saisir, et qu'est-ce que ces méthodes nous disent aussi de notre capacité en tant que chercheurs en sciences humaines et sociales à nous saisir d'un objet politique comptable.

SOPHIE CHEVALIER : Le chiffre est au cœur de la question politique et il ne faut pas le laisser qu'aux grandes organisations, à l'État. Il faudrait qu'on arrive aussi à s'en emparer. Quand tu parles de Le Play, ça me fait penser aussi à quelque chose qui a débuté en Angleterre plus tardivement, dans les années 30, qui s'appelle « *Mass Observations* », et qui avait été lancé par le parti travailliste de l'époque (et qui continue dans une moindre mesure aujourd'hui). C'était une comptabilité des pratiques ouvrières, qui concernait à la fois l'alimentation, le chauffage, l'habitat, etc. dans une perspective d'amélioration de la condition de la classe ouvrière. Mais je ne connaissais pas ce que tu as dit sur Le Play. On voit bien là une convergence politique de la pensée socialiste, à des époques un peu différentes. L'autre aspect très intéressant est de voir qu'ils allaient vers les chiffres, alors que nous, on est devenu beaucoup plus timides.

19. Jean-Jacques Gabas, Vincent Ribier, Michel Vernières, « Introduction. La mesure du développement : comment science et politique se conjuguent » [en ligne], *Revue Tiers Monde*, vol. 213, n° 1, 2013, p. 7-22, [DOI : 10.3917/rtm.213.0007].

CHRISTIAN AZAÏS : Cela me rappelle un bouquin d'Alain Supiot de 2015, un juriste, *La gouvernance par les nombres*. Je pense une fois de plus à Bruno Lautier, et à un ouvrage qu'il a rédigé avec Alain Morice, et Claude de Miras, publié en 1991, *L'État et l'informel*. Il disait : « On est arrivés à une impasse, on ne va pas définir, ça ne nous intéresse pas de le définir, donc il faut décaler » – comme dirait Jacky Assayag –, décaler son point de vue et entrer par la question de la citoyenneté, et par ce biais, on va arriver à comprendre les mécanismes, les règles du jeu social, les normes et leur contournement. J'avoue avoir été très séduit par cette approche pendant longtemps, mais je me suis rendu compte, en travaillant avec des chercheurs brésiliens, que la vision de la citoyenneté qui était sous-tendue était une vision très européen-centrée. Le discours à propos de l'informel au Brésil, en lien avec la question de la citoyenneté, porte sur l'accès à l'assainissement ou sur l'accès à un terrain. C'est moins une question de citoyenneté politique que de citoyenneté sociale, de reconnaissance des individus et des groupes appartenant à une communauté.

SOPHIE CHEVALIER : Est-ce que ça rejoint cette notion de « droit à la ville » du coup ?

JEAN-FABIEN STECK : Sur cette question de la citoyenneté, plusieurs choses me paraissent intéressantes – je repense à ce que tu disais, Virginie, tout à l'heure sur le paiement des taxes, par la consommation indirecte. À Abidjan, j'avais pu identifier que les commerçants informels étaient sans doute les meilleurs contribuables de la ville. Pourquoi ? Parce, d'abord, les grandes entreprises dites formelles en Afrique n'ont jamais été des contribuables exemplaires... Le consentement à l'impôt était fort, parce qu'en fait, c'est un achat. En payant une patente, ou en payant un ticket de marché, on dispose d'un papier qui est une forme de formalisation et devient un document opposable en cas de déguerpissement. Avec un double argument : je paie des impôts, donc j'ai le droit d'être là ; et un argument de chantage : si je pars, je ne paie plus d'impôt. Et pourquoi est-ce un argument de chantage ? Parce qu'il y a par exemple une commune d'Abidjan qui s'appelle Adjamé, où 50 % des recettes municipales propres viennent des taxes de marché. Les commerçants de rue acquièrent ainsi un pouvoir de négociation et le paiement de l'impôt participe d'une stratégie, qu'on pourrait qualifier d'entrepreneuriale finalement.

La plupart des commerçants de rue d'Adjamé n'y habitent pas. Par conséquent, lors des élections municipales, ils ne sont pas électeurs à Adjamé. Donc l'impôt, sous forme d'une taxe, d'une patente, d'un ticket de marché, permet d'avoir une légitimité reconnue, attestée, d'être là, et donc de pouvoir, le cas échéant, négocier avec la municipalité. Finalement, la question se pose – c'est une hypothèse sans doute audacieuse – si le paiement du ticket de marché n'est pas une forme d'accès à une certaine forme citoyenneté. Dans tous les cas, un ticket d'entrée dans une vaste gouvernance municipale, en l'occurrence ici, l'espace public, car ce qui est en jeu c'est le déguerpissement, ou plutôt

le non-déguerpissement ; alors qu'ils sont électeurs dans une autre commune. On voit bien dans les périodes préélectorales, du moins en Côte d'Ivoire, mais pas seulement, que les stratégies de déguerpissement varient en fonction de l'approche des élections municipales. Soit vous êtes dans une commune où les commerçants de rue sont pour l'essentiel étrangers à la commune, et dans ce cas-là, on met un coup d'accélérateur sur les déguerpissements ; soit au contraire, on est dans une commune où la plupart des commerçants de rue résident et exercent dans la même commune, et là, on va mettre la pédale douce. Cet exemple permet d'engager une discussion et de se poser la question sur ce qu'est la citoyenneté, la citoyenneté urbaine : est-ce que c'est une forme de cidadinité et comment l'articule-t-on au droit à la ville ? La deuxième question revient à celle du continuum informel-formel : qu'est-ce qui finance le fonctionnement quotidien de la vie formelle ? C'est l'informel. En effet, 50 % de taxes municipales venant en ressources propres sont utilisées, servent aux municipalités à payer leurs frais de fonctionnement. Car les reversements de l'État, comme ils viennent avec des échéanciers qui sont plus ou moins respectés, ils sont réservés aux frais de l'investissement, parce qu'on peut les reporter dans le temps, tandis que les frais de fonctionnement, on ne peut pas. On voit donc bien ici que ce continuum a une dimension politique au sens très large du terme, qui pose la question de la citoyenneté, et par là même celle aussi du rapport au droit à la ville.

SOPHIE CHEVALIER : Pour terminer, peut-être que vous pourriez dire chacun ce que vous êtes en train de faire maintenant comme recherche ? Christian et puis Jean-Fabien, dans la continuité de ce que vous avez présenté dans le numéro. Enfin si Virginie peut nous présenter ce qu'elle fait aujourd'hui par rapport au marché informel.

CHRISTIAN AZAÏS : Depuis quelques années, je mène trois types de réflexions : sur le territoire et le territorial, sur la gouvernance, et sur la zone grise (ZG). La première, je l'ai menée quand j'étais à Amiens et le titre de mon habilitation était : *Travail et territoire*. L'idée développée ici avec des collègues était de parler non pas de « développement local » mais de « dynamique territoriale », parce que ça permettait de prendre en compte à la fois les involutions et les évolutions dans les territoires, le territoire étant considéré comme une construction socio-historique. Le territoire n'était plus vu comme une circonscription administrative ou telle que l'État a pu l'entendre. L'important est l'histoire et le contexte : en insistant sur les méso-phénomènes afin de comprendre les interactions entre les acteurs, État, organisations, associations. Plus récemment dans les travaux que j'ai pu mener sur les ZG, dans le cadre d'un programme ANR, en reprenant Castoriadis, je me suis appuyé sur les notions d'« espace institué » et d'« espace instituant », avec toujours, disons, en toile de fond, l'idée de traduire la dynamique et de traduire le processus. Cela renvoie à la définition retenue par le socio-analyste Lourau :

« Par instituant, on entendra à la fois la contestation, la capacité d'innovation et en général la pratique politique comme "signifiant" de la pratique sociale. Dans "l'institué", on mettra non seulement l'ordre établi, les valeurs, modes de représentation et d'organisation considérés comme normaux, mais aussi des procédures habituelles de prévision (économique, social, politique). »²⁰

La question est toujours de savoir comment traduire cette dynamique, ce processus, et le continuum dont parlait Sophie tout à l'heure.

Un autre volet de mes recherches est l'expression de la dynamique du capitalisme à la périphérie, et là c'est en tant que sociologue du travail et de l'emploi. Dans une perspective Nord-Sud ou Sud-Nord, puisque je me souviens qu'en 2000, on avait organisé un colloque, dont le sous-titre était : « En quoi l'Amérique latine est-elle un laboratoire de phénomènes que l'on retrouve au Nord ? » Puis on a retourné cette perspective, en partant du Nord, en partant du rapport salarial, pour voir comment cela se déclinait dans le Sud. Il en est ressorti des évolutions qui se ressemblent, mais pas strictement identiques. En effet, la place des pays dans la globalisation n'est pas la même, les temporalités sont différentes, qui font que les mêmes phénomènes n'ont pas les mêmes temporalités, mais aussi pas le même impact. J'en arrive maintenant à cette notion de « zone grise ». Tu as mentionné tout à l'heure le terme d'« hybridation ». Dans le dictionnaire des ZG, j'ai écrit une entrée sur l'hybridation, vue comme un enchevêtrement de multiples contrats de travail, ou sans contrat de travail. C'est-à-dire qu'on va avoir un bonhomme qui va travailler, être déclaré le matin, et l'après-midi, il sera concierge ou fera le ménage d'un immeuble de façon informelle ; et le soir, il travaillera ailleurs, de manière formelle ou pas. En termes de trajectoire, cela me paraît intéressant. Cette notion de ZG, je travaille dessus depuis quelques années et elle a été enrichie grâce à l'ouvrage de Minassian. Selon lui, politiste et géopolitiste, la ZG est le symptôme de pathologie sociale de l'espace mondial, de l'existence d'« espaces sociaux vides » que j'ai compris comme étant « espaces vides de relations sociales »...

VIRGINIE MILLIOT : « Vides de réglementation » ?

CHRISTIAN AZAÏS : C'est la vision du géopolitiste, c'est-à-dire des espaces où l'État n'a plus d'emprise comme les *favelas* de Rio, certains quartiers « sensibles », où l'on dit que la police ne va plus parce qu'elle n'a plus accès à ces espaces-là. Je suis plutôt preneur de cette acception-là : des espaces de dérégulation sociale, d'autodétermination, de séparatisme, au nom d'un ordre alternatif à créer ou d'une certaine sanctuarisation. On pourrait donner comme exemple, entre autres, Daech. D'un point de vue socio-économique, je les ai mentionnés comme étant des espaces de crime, des espaces déshumanisés, désocialisés et traversés de luttes internes entre des fractions ou des groupes sociaux, ce qui correspond à une lutte des places.

20. René Lourau, *L'instituant contre l'institué*, Paris, Anthropos, 1969.

SOPHIE CHEVALIER : On pourrait avoir aussi une perspective, disons, socialement un peu différente. Je pense aux « *gated communities* » : des gens, souvent aisés, qui privatisent un territoire qui ne leur appartient pas en général et où ils imposent leurs propres règles.

CHRISTIAN AZAÏS : Oui, en le ramenant à la question urbaine, je suis tout à fait d'accord. Pour les sociologues, l'idée est de capter l'hétérogénéité des processus et de dépasser l'idée d'un espace informel sans règles – en intégrant les dynamiques d'intégration sociale et de régulation. C'est plus la question de la régulation qui va être prise en compte, et celle du jeu des acteurs, des logiques sociales, des logiques institutionnelles. Cela me rappelle un livre codirigé avec Marielle Pepin-Lehalleur, anthropologue spécialiste du Mexique, fruit de l'ANR Metraljeux, qui portait sur les modes de gouvernance dans quatre métropoles latino-américaines, Buenos Aires, São Paulo, Caracas et la ville de Mexico, avec une dimension multiniveau, local-global.

Aujourd'hui, les plateformes numériques s'inscrivent dans le global, elles vont chercher les espaces les plus offrants, mais elles vont être contrecarées par les territoires. Ainsi, des municipalités interdiront à Uber d'exercer son activité. Minassian relève trois principes caractéristiques d'une ZG : la concurrence d'autorité – c'est un peu la lutte des places mentionnée tout à l'heure ; les régulations sociales – une zone grise construite sur des pathologies sociales (chômage, récession, pauvreté, et autres) ; et la privatisation du territoire, comme les *gated communities* mentionnées par Sophie tout à l'heure. Pour résumer, la ZG est en rupture avec l'ordre établi, entre le bien et le mal, transparence et opacité, illicite et licite, droit et non-droit, paix et guerre. Tout à l'heure, on parlait de visibilité. Selon Minassian, la ZG n'est pas très visible, car elle ne pourrait être intégrée dans l'ordre établi par manque de respectabilité, donc avec une connotation morale aussi ; mais elle n'est pas invisible non plus, parce qu'elle s'imisce aussi dans les sphères officielles et les alimente. Je soutiens ainsi la thèse que l'État est producteur de ZG, ce processus traversant tous les espaces sociaux. Deux concepts aident à la saisir, celui d'« espace public » et celui d'« espace instituant ». La notion d'espace public, empruntée à Habermas, est avancée pour caractériser cette zone grise où tout écart à la norme est devenu la règle et non plus l'exception. Comme espace public, la ZG est donc un lieu plus ou moins informel de délibération permettant que deux ordres de légitimité coexistent, voire se mélangent : l'un institutionnel et étatique, l'autre marchand et contractuel. Cet espace public peut aussi s'affirmer comme un espace instituant²¹, si par là on entend un espace où pouvoirs et contre-pouvoirs se confrontent pour la constitution d'un

21. Christian Azaïs, Patrick Dieuaide, Donna Kesselman, 2017, « Zone grise et relation d'emploi dans la globalisation. Cadrage, problématique, méthodologie d'enquête », *Relations industrielles / Industrial Relations (RI/IR)*, vol. 72, n° 3, p. 433-457.

ordre de régulation hybride dont rien, par ailleurs, ne garantit la stabilité ni la cohérence a priori.

VIRGINIE MILLIOT : Moi, je vais lire sur la question de la zone grise qui m'intéresse beaucoup. Vos nouveaux terrains ?

CHRISTIAN AZAÏS : Les terrains, ça va sembler un peu bizarre, les pilotes d'hélicoptère à São Paulo et à Mexico. Je pars au Brésil la semaine prochaine, et la dernière fois que je suis allé à São Paulo, c'était l'an dernier, il y avait beaucoup moins de pilotes à cause de la crise. Pourquoi les pilotes d'hélicoptère ? Cela renvoie à l'ANR Metraljeux. Elle regroupait des chercheurs d'Argentine, du Brésil, du Venezuela, et du Mexique. Mais surtout des Français. Comme je vais souvent au Brésil, j'entendais parler, je lisais beaucoup sur le nombre d'hélicoptères. São Paulo est la première ville du monde ou la seconde derrière New York, en termes d'utilisation d'hélicoptères. Je me suis dit : « Je vais m'intéresser à ça », d'autant plus qu'il n'y avait absolument aucun écrit sur le sujet.

C'est une profession extrêmement normée et je voulais comprendre comment cette pléthore de normes était imposée par les militaires, par l'Agence nationale de l'aviation civile brésilienne, mais surtout comment elles étaient contournées, et la différence entre le travail réel et le travail prescrit. Donc c'était ça. Et je me suis dit qu'il y avait là une source d'interrogation sur le fonctionnement de cette profession. L'idée est de comprendre le contournement des normes, plutôt que de dire « des zones de droit et des zones de non-droit », d'analyser la question de l'hybridation.

VIRGINIE MILLIOT : Quelle est la différence faite entre « espace public » et « espace instituant » ?

CHRISTIAN AZAÏS : Cette notion d'espace public est plutôt un territoire qui est le lieu d'expression de rapports de pouvoir et de différenciation – contrairement à l'espace public à la Habermas. L'espace instituant permet de saisir davantage la dynamique ou les dynamiques du processus d'institutionnalisation, en mouvement continu, en mouvement pérenne.

SOPHIE CHEVALIER : Virginie, est-ce que tu veux présenter un peu en quelques mots les recherches que tu mènes ? Ou Jean-Fabien ?

VIRGINIE MILLIOT : Je ne vais pas tout vous présenter... mais en y pensant, je me suis rendu compte qu'on a parfois l'impression de passer d'un terrain à l'autre, mais qu'on reste très obsessionnel... Finalement cette thématique de l'informalité fait partie des questions auxquelles je réfléchis depuis la thèse, qui était sur un tout autre sujet, dans les années 1990, mais pas sans lien. Ce thème de l'informel arrive de manière directe à partir du moment où je me suis intéressée à la question des marchés de revente d'objets de récupération qui ont éclorés dans le Nord-Est parisien, de manière complètement informelle, et qui sont devenus progressivement un problème public suscitant des réactions très

fortes des riverains, un certain nombre de débats dans les conseils de quartier, au conseil de Paris, etc. Je m'intéresse à ces marchés-là depuis une dizaine d'années.

Qu'est-ce qui m'a intéressée ? Trois choses. La première, c'est l'irruption, d'abord, complètement spontanée, dans les creux de la ville, d'une activité marchande, et la question de l'auto-organisation de ces marchés, ou le marché comme région morale et comme espace public, mais dans un sens différent de celui que vous venez d'employer. Je m'intéresse à toutes les modalités d'auto-régulation qui s'inventent, le fait qu'on a là des gens qui viennent de pays différents, qui ne parlent pas la même langue, et qui arrivent à stabiliser suffisamment de liens de confiance pour pouvoir commercer. Je me suis intéressée aux logiques de l'évaluation dans l'acte de marchander, à tous les échanges, les conversations de trottoir. C'est la question de la fabrication du commun qui m'intéresse dans l'analyse de ces conversations, et des dynamiques conversationnelles elles-mêmes. Encore une fois, entre des gens qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, et qui se retrouvent dans un espace où absolument rien n'est institué, ni stabilisé. Toutes ces dynamiques d'autorégulation ou d'auto-institutionnalisation sont sans cesse contrariées par une très forte répression. Je me suis intéressée à l'art de la conversation entre anonymes : tous les récits de vie anonymes, les récits flottants qui sont racontés en passant sur ces marchés ; et l'importance de ces conversations et de ces récits dans la construction du soi – Paul Ricœur est une référence importante sur cette question. Les transactions peuvent être des transactions sans lendemain, comme les liens faibles de l'anonymat, mais elles ne sont pas sans conséquence, et peuvent être fortement structurantes dans les trajectoires des individus. Préalablement j'avais participé à une recherche collective à la Goutte d'Or, avec Stéphane Le Courant et Maria Anita Palumbo, je m'étais intéressée à la vie publique de ce quartier et notamment aux regroupements spontanés autour du spectacle de la rue. La façon dont, sur le trottoir, se discutent chaque jour des événements qui peuvent être divers et variés : une intervention policière, un toxicomane qui pète un câble, un camion qui s'est perdu dans le quartier et qui n'arrive pas à manœuvrer... enfin tous les événements qui peuvent susciter des rassemblements, et qui, systématiquement, vont déclencher des paroles entre des gens qui s'arrêtent, qui se font spectateurs. J'ai proposé d'analyser ce que les gens échangent dans ces situations-là, et dans quelle mesure cet espace public fonctionne de manière tout à fait spécifique. Toutes ces discussions montent en effet rapidement en généralité sur la question du juste et de l'injuste, du légal et de l'illégal, du légitime et de l'illégitime, etc. C'est donc un premier aspect qui m'intéresse dans ces espaces informels, que ce soit des espaces marchands ou l'espace de la rue.

La deuxième chose qui m'a intéressée autour de ces marchés, c'est ce qu'ils ont fait aux passants, aux riverains. Comment leur éclosion a défini une situation problématique au sens de Dewey, et ce que ça a suscité, avec

des émotions très fortes auprès des riverains, qui, à un moment donné, ne supportent plus de voir les rues encombrées, les trottoirs occupés, de ne plus pouvoir s'asseoir sur un banc, ou de ne plus pouvoir faire leur promenade quotidienne. La question de la saleté revient en permanence, la question du spectacle de la pauvreté qui est très difficile à supporter. Donc je me suis intéressée de manière ethnographique à la manière dont les gens s'arrêtent autour de ces marchés, qu'est-ce qui s'échange, comment on passe de l'émotion, de l'étonnement, à un premier commentaire, et puis comment les paroles circulent, comment une interprétation se stabilise sur ce que sont ces marchés, quel sens on peut leur donner. Puis comment, progressivement, des mobilisations se construisent depuis la rue. La question du rapport entre les émotions, les valeurs et l'action est intéressante, parce qu'on a vu se rassembler des collectifs d'habitants qui se sont définis comme des riverains, avec très rapidement le positionnement d'une frontière entre « nous » et « eux », entre ceux qui ont le droit d'être là et ceux qui n'en ont pas le droit, les gens qui viennent du « dehors », avec les catégories de l'étrange qui vont se cristalliser. On a vu aussi des habitants qui ont réagi de manière très émotive et très forte, parce qu'ils ne supportaient pas ce qu'eux percevaient comme étant une « chasse aux pauvres », et qui, sur la base d'un ébranlement émotif, étaient totalement indignés, scandalisés, du spectacle de descentes de policiers qui malmenaient des petits vieux, ou des femmes, parfois avec leurs enfants, et qui, sur cette base-là, se sont engagés dans des collectifs de soutien et se sont rassemblés chaque semaine pour essayer de trouver des solutions, mais avec un succès très limité. Tous ces rapports entre émotions, valeurs et actions autour de ces marchés m'intéressent, alors l'informalité, oui, en lien avec les épreuves de l'espace public, celles de la coprésence : la négociation des seuils, la négociation du commun, et cette question du commun en train de se faire, des collectifs en train de se construire.

Le troisième point qui m'intéresse, c'est toute la dialectique du rapport aux institutions et tous les processus d'institutionnalisation de ces pratiques informelles. Sur le terrain de ces marchés informels, c'était assez passionnant de suivre les conseils de quartier, d'analyser les documents qui sortent du conseil de Paris et de voir, d'analyser, toutes les argumentations qui se sont opposées pendant plusieurs années ; de voir comment l'irruption de ces marchés pose problème à des élus de gauche, qui refusaient « le libéralisme de la misère ». C'était une formule de Daniel Vaillant [maire du 18^e arrondissement de 1995 à 2001 et de 2003 à 2014]. Une représentation des marchés comme espaces d'exploitation des pauvres par les pauvres, espaces de violence sociale dominait très largement dans ces arènes politiques. D'autres élus, parfois les mêmes, refusaient toute solution autre que la répression, par peur des effets de dérégulation de ces espaces marchands, et dans l'idée qu'il fallait se battre pour les protections sociales, pour l'augmentation des minima sociaux. Ils ne voulaient pas de légalisation de cette économie, par crainte qu'elle n'aboutisse au constat

que les pauvres se débrouillent très bien eux-mêmes, et qu'il n'y a pas besoin de mettre en place des programmes de protection sociale. D'autres élus refusaient radicalement ces marchés par refus d'une « tiers-mondialisation » de l'espace parisien, d'une « favelisation » de Paris, selon les formules utilisées à l'époque. La question de l'hygiène était également systématiquement discutée, la peur des contaminations, la peur des rats. Et enfin la nécessité de préserver un cadre légal, parce qu'on est justement sur des zones grises, sur des marchés où les objets n'ont pas de *curriculum vitae*. Comment savoir si la casserole a été volée ou récupérée dans une poubelle ? Il n'y a pas de vérification possible. Le refus de ces marchés informels correspond à une volonté de préserver la force de la loi. Sur le terrain de la Goutte d'Or, on avait fait le même constat. La zone de sécurité prioritaire avait été mise en place sur le constat d'une dérégulation de l'espace public qui était essentiellement le fait de la visibilité des activités marchandes informelles sur ce territoire. Cette mise en place s'accompagnait parfois d'opérations coups de poing, notamment un jour où ils ont complètement encerclé le quartier avec des effectifs très importants de forces de l'ordre. Puis ils ont contrôlé tout le monde, plus personne ne pouvait entrer ou sortir du périmètre, et contrôlé systématiquement tous les commerces. Les responsables de ces opérations disaient de manière très claire que l'objectif était de « réinscrire la loi dans le territoire ».

Pour en revenir aux marchés informels d'objets de récupération, j'ai ensuite suivi la mise en place du seul espace autorisé, le Carré des Biffins. Une zone grise inventée par les élus où l'on fait comme si ce marché n'était pas un marché, en le déplaçant sur le terrain du travail social. Le Carré des Biffins est un espace expérimental d'insertion sociale. Sa mise en place a suscité des conflits et des malentendus avec les vendeurs, ces capitalistes aux pieds nus, qui avaient un certain nombre de valeurs, de débrouillardise, d'autonomie, une certaine fierté à se débrouiller, à inventer de l'argent, à ne devoir rien à personne. Cela était extrêmement important en termes de représentation d'eux-mêmes, de dignité, et du jour au lendemain, ils ont été désignés comme des personnes à insérer dans un dispositif. Le Carré a fêté ses dix ans à l'automne. Tous les travailleurs sociaux qui sont passés par le Carré ont fait des retours et des rapports extrêmement critiques. Un livre²² a été écrit par celui qui a pensé le dispositif et il montre que c'est une fiction totale, que ça ne peut pas fonctionner. Donc c'est un mirage. Le Carré est une fiction d'insertion sociale. Mais cette fiction continue à être entretenue contre le marché informel – qui persiste autour, dans d'autres espaces, la nuit dès que les travailleurs sociaux ont quitté le périmètre. Les documents officiels en parlent toujours en ces termes-là, l'évaluent toujours à partir d'indicateurs construits au regard de l'insertion sociale. Ces espaces ne sont pas des espaces « instituants », ce ne

22. Yvan Grimaldi, Pascale Chouatra, *De seconde main. Vendeurs de rue et travailleurs sociaux face à face dans la crise*, Paris, L'Harmattan, 2014.

sont pas des espaces structurants, mais des simulacres. Mais du coup on peut se demander ce qu'on cherche à préserver dans cet encadrement en trompe-l'œil de l'informalité.

JEAN-FABIEN STECK : Tu as parlé de la tiers-mondisation, c'est amusant, parce que ce terme apparaissait déjà dans les années 1990, dès qu'il y avait des choses qui étaient à peu près hors norme et qui participaient d'un paysage de la pauvreté dont on ne voulait pas²³. Ce discours sur la tiers-mondisation se retrouve chez les acteurs métropolitains, y compris dans les pays du Sud, qui veulent la cacher, eux aussi avec finalement presque les mêmes arguments que ceux que Virginie décrit.

Me concernant, je peux décrire mes projets autour de trois grands thèmes qui correspondent aussi à des méthodes de travail un petit peu différentes, dans un ordre qui n'est pas forcément hiérarchique. Une première dimension, plus générale, est ma réflexion sur l'informel, avec l'articulation entre informel, politiques de développement, politiques d'aménagement du territoire. Une espèce de triptyque, où j'interroge ces trois dimensions avec l'idée qu'on a, à chaque fois, affaire à trois processus. Le processus peut être celui des politiques de développement, en fait des politiques de croissance, qui doivent de plus en plus être articulées à des politiques d'aménagement du territoire, c'est-à-dire d'aménagement des espaces productifs. Le rapport de 2009 de la Banque mondiale²⁴ est très clair à ce niveau-là et a connu des déclinaisons régionales, qui essaient d'appliquer au continent africain²⁵ cette injonction à l'aménagement des espaces productifs afin de générer la croissance. Quelle est la place de l'informalité là-dedans ? Cette réflexion sur l'articulation des politiques de développement, qui sont des politiques de croissance, et des politiques d'aménagement du territoire, qui sont des politiques d'aménagement de l'espace productif – même si elles s'en défendent, puisque l'aménagement du territoire consiste aussi à réduire les inégalités socio-spatiales – dépasse bien évidemment l'informel, mais la place de ce dernier dans ces dernières est pourtant essentielle. L'informel est perçu comme étant, dans certaines économies, dans certains territoires, dans certains lieux – et l'articulation des échelles me semble importante –, le levier par lequel, en les intégrant dans des politiques de développement, on peut atteindre la croissance. Ce levier passe par la question de l'aménagement des territoires productifs informels.

On est bien dans une approche processuelle. Le terme même, de toute façon, de développement, de croissance, etc., va bien dans le sens d'une

23. Voir par exemple Hervé Vieillard-Baron, *Les banlieues françaises ou le ghetto impossible*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 1996.

24. Banque mondiale, *Repenser la géographie économique. Rapport sur le développement dans le monde 2009*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur (Hors collection), 2009.

25. Banque africaine de développement, OCDE et PNUD, *African Economic Outlook 2015. Regional Development and Spatial Inclusion*, Paris, OCDE, 2015.

approche processuelle. L'aménagement du territoire, par définition, est un processus. Puisque de toutes les façons, on va aménager pour le futur, à l'issue d'un diagnostic présent, avec une projection sur l'espace et dans le temps. D'un point de vue de géographe, cela pose la question de l'articulation des échelles et des temporalités, qui est un élément absolument central dans ce que pourrait être une géographie du développement. L'informel est aussi une façon de réfléchir à une géographie du développement, qui est aussi, dans ce contexte-là, un processus, et pas simplement un mot, un fait, ou quelque chose de clairement identifiable. L'informalité est finalement un ensemble de processus que l'on va distinguer par rapport à un certain nombre de normes.

Un ensemble de discussions autour de l'articulation de ces trois processus me semble intéressant : processus de développement, processus d'aménagement, processus d'« informalisation ». Elles s'articulent assez bien avec la généralisation de discours néolibéraux. On voit bien que cette approche multi-processuelle colle avec un certain nombre de postures sur le néolibéralisme, et notamment, en l'analysant à la manière dont le font Brenner, Peck et Theodore²⁶, c'est-à-dire un néolibéralisme en permanence contextualisé, et donc en permanence adaptable, « *actual existing liberalism* ». Les sources à partir desquelles je travaille sont évidemment, pour l'essentiel, des sources des grands rapports des grandes agences internationales. La façon dont, finalement, on peut essayer de lire l'énonciation des doctrines sur le développement, sur l'aménagement de l'espace productif et sur l'informel en ayant cette grille de lecture processuelle néolibérale. Je vois cette analyse comme étant une façon de compléter la critique qui avait été énoncée par Frédéric Giraud²⁷ lors de la publication en 2009 du rapport de la Banque mondiale, sur la manière de repenser la géographie économique. Il critiquait l'articulation entre développement et aménagement du territoire, à laquelle je voudrais rajouter la dimension informelle. Donc mon premier volet est l'analyse de discours.

Le deuxième volet articule, ou tente d'articuler, espace public et planification urbaine. Car l'un des enjeux de l'articulation entre politiques de développement, politiques d'aménagement et informel est de discuter du statut de l'espace public. Je suis venu à cette discussion autour du statut de l'espace public en découvrant deux textes constitutionnels et des débats de jurisprudence qui ont émergé en Colombie et en Inde. Même si je ne travaille pas sur ces pays-là, je crois que cela permet d'éclairer la réflexion sur le rapport entre l'espace public et l'informel. Alors quels sont ces deux textes constitutionnels ? D'une part, c'est la Constitution colombienne de 1991, qui dispose

26. Neil Brenner, Jamie Peck, Nik Theodore, « Variegated neoliberalization : Geographies, modalities, pathways », *Global Networks*, vol. 10, n° 2, 2010, p. 182-222.

27. Frédéric Giraud, 2009, « Les ambiguïtés de la nouvelle doctrine spatiale de la Banque mondiale » [en ligne], *Cybergeo : European Journal of Geography*, Débats, 2009, [URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/22695>].

dans son article 82 qu'il est du devoir de l'État de garantir le libre accès à tous à l'espace public. Donc cet accès est un droit constitutionnel. La façon dont cette disposition de la Constitution a été discutée est très intéressante : il s'agit de personnes qui ont mobilisé cet article de la Constitution pour revendiquer leur droit d'accès à l'espace public en tant qu'il est un espace productif. Puisque l'espace public est accessible à tous, comment les commerçants de rue peuvent-ils y accéder ? Tout le débat dans la jurisprudence était : les commerçants de rue font-ils valoir leur droit d'accès à l'espace public, ou empêchent-ils les autres de faire valoir leur droit d'accès à l'espace public ? La revendication portait sur le fait qu'à aucun moment, l'espace public n'ait pu être considéré comme étant un espace productif, alors que quand on interroge les commerçants de rue – ce que j'ai fait pour ma thèse en 2003 à Abidjan –, leur définition de l'espace est celle d'un espace d'opportunité, et une ressource.

Deuxième Constitution qui me semble intéressante, c'est la Constitution indienne, qui dispose dans son article 39 que quiconque peut utiliser les ressources communes pour subvenir à ses besoins. Lorsqu'en 2005, la municipalité de Dehli a décidé de faire déguerpir les commerçants de rue, ils se sont constitués en association, sont allés à la Cour suprême en revendiquant l'accès à l'espace public comme ressource commune permettant de subvenir à leurs besoins. Et la Cour suprême leur a donné raison. La mairie de Dehli a quand même gagné, en réattaquant sur l'argument de l'insalubrité urbaine, de l'hygiène, et là, ils ont pu les faire déguerpir. Mais ce déguerpissement des commerçants de rue, du fait du non-respect de l'hygiène, a suscité une réaction extrêmement violente, notamment du BJP, donc des nationalistes hindous : en disant « manger dans la rue, c'est notre culture, c'est notre identité », ils en ont fait un élément de cheval de bataille politique. En 2014, une loi fédérale a été promulguée qui s'appelle le *Street Trading Act*, et qui a pour ambition d'essayer de clarifier le commerce de rue. Les débats autour des textes de loi, de décisions de jurisprudence, permettent de poser la question du statut de l'espace public, de sa définition, du droit d'usage de l'espace public et de la façon justement dont on peut l'appréhender. Plein de perspectives s'ouvrent alors : par exemple, l'espace public est-il un commun ? Pour la Constitution indienne, c'est bien une ressource commune. La ressource commune n'est pas nécessairement un commun, mais je ne vais pas entrer ici dans le débat sur les communs urbains.

Mon intérêt ici est l'articulation avec la question de la planification urbaine, qui s'inscrit dans la continuité de celle du développement, de l'aménagement, de l'informel. La question de l'espace public pose directement la question de son statut dans l'aménagement, dans la planification urbaine. On revient à la contradiction que j'énonçais tout à l'heure au début de nos discussions, en analysant le discours de politique générale d'Edem Kodjo : très bien pour l'informel, mais pas dans les rues de Lomé. La question de la place de l'informel dans les rues et dans la planification urbaine se pose donc. Mais

l'informel dans le cadre de la planification n'est pas réductible à l'informel de rue, n'est pas réductible à la question de l'espace public. Il concerne aussi l'habitat précaire, le réseau, le hors-réseau, le foncier, etc., toutes questions qui participent de la réflexion sur ce que j'appelle « l'élargissement du domaine de l'informel ». On passe du secteur informel à l'économie informelle, à la ville informelle, avec à chaque fois un élargissement, en s'éloignant de l'emploi, de l'économie et du développement (sans pour autant totalement les évacuer) pour atteindre finalement un système urbain plus général et dont le qualificatif « informel » suppose, quand il est utilisé, qu'il soit dysfonctionnel. Le cœur du problème, comme géographe et urbaniste, est le plan : même si donner une définition de l'informel du point de vue de l'urbaniste est compliqué, cela a souvent pu être associé à l'idée de dire qu'il est hors plan, qu'il ne peut pas être planifié par le planificateur. L'informel s'inscrit dans un processus qui n'a pas été à un moment donné prévu dans le plan. Dans les schémas directeurs de l'urbanisme, ou les *master plans*, on voit que l'informel n'apparaît qu'à un seul moment, c'est dans le diagnostic. Ensuite, le plan a pour vocation de corriger, de formaliser, voir d'éradiquer. Autour des années 2000, on s'est finalement posé la question de savoir s'il était encore pertinent de continuer à penser la planification urbaine de cette manière, sachant que de toute façon, elle est toujours débordée par l'informel. Même dans les villes les plus planifiées... L'exemple que j'aime bien donner à mes étudiants, c'est celui des « *sentiers de désir* » de Kevin Lyon²⁸ où le fait de couper par une pelouse crée une infrastructure, parce que le chemin par l'usage finit par avoir une matérialité, une morphologie... cela montre bien que n'importe quel plan que le paysagiste aura à réaliser finira par être détourné. Un autre exemple est la plateforme centrale, le grand *mall* qui va à la gare routière de Brasilia. Sur Google Earth, on voit que les gens coupent à travers lui et on voit de nombreux sentiers. À un moment donné, sur les images, quand on fait une chronologie, on voit qu'ils décident d'installer un square au milieu avec un grand bassin, qui contraint les cheminements des gens.

L'informel permet de reposer la question de la planification. On pourrait aller jusqu'à dire que finalement toute ville est informelle, chaque planification va connaître des variations de plans qui sont le résultat de pratiques, de transformations, de changements, de processus. Selon les contextes, cela va prendre plus ou moins d'importance, surtout si le plan ne prend peut-être pas suffisamment en compte les situations existantes, ou du moins ne les prend que comme des éléments de diagnostic et pas des éléments de fonctionnement, structurels, de la ville.

Une réflexion intéressante a été conduite notamment par des collègues de l'African Centre for Cities, dans un livre de 2014, sous la direction de James Duminy et Vanessa Watson, *Planning and the Case Study Method in Africa*.

28. Kevin Lyon, *The Image of the City*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1960.

The Planner in Dirty Shoes, dont le point de départ est, en école d'architecture et d'urbanisme, la formation des *planners* africains se faisant avec des outils de planification urbaine qui ne sont pas nécessairement adaptés aux contextes. L'idée n'est pas de tomber dans l'essentialisme culturaliste, mais de prendre conscience de la circulation de modèles qui laissent peu de place à l'hybridation, à la capacité d'adaptation, et de comprendre que, peut-être, il faudrait penser la conception de la planification urbaine un petit peu différemment. Avec, comme première étape, de revoir le *curriculum* de formation, car les modèles circulent grâce à des acteurs qui sont passés par une certaine formation initiale. Les écoles d'architecture et d'urbanisme doivent revoir leur enseignement de la planification urbaine, repenser l'inclusion de l'informel dans le plan en amont. Cette réflexion se fait en parallèle avec la montée en puissance au sein d'UN-Habitat d'un département de l'espace public. Il est conçu comme un lieu où on va penser l'espace public comme un lieu d'inclusion urbaine. Et évolution intéressante, alors que l'espace public de l'UN-Habitat ne prenait pas en considération au début le commerce de rue, depuis 2011, la plupart des publications portent sur les usages informels de l'espace public. Ces réflexions vont permettre de penser à l'articulation entre les trois processus précédemment évoqués – développement, aménagement, informel – autour de la question de l'espace public. Entendons-nous bien, je ne limite pas l'urbanisme, bien évidemment, à la planification urbaine.

J'en arrive à mon troisième point, dans un contexte de mobilisation du droit à la ville. C'est intéressant parce que cela pose la question de la récupération ou plutôt de la difficile articulation entre la théorie lefebvrienne et puis, justement, le *buzz word* qu'est devenu le droit à la ville, une espèce d'incantation que l'on retrouve dans de nombreux documents mais sans réel contenu. Je le dis de façon peut-être un peu brutale, mais voilà, on est entre nous. On voit bien comment cette réflexion sur la planification qui est conduite par les collègues sud-africains rentre dans le registre du droit à la ville, car il y a un contexte que Sophie connaît bien mieux que moi, mais qui explique aussi cette interrogation sur le droit à la ville dans le contexte sud-africain.

Je travaille sur les commerçants de rue ce qui, encore une fois, ne recouvre pas forcément toutes les approches qu'on peut avoir de l'informalité, mais on peut voir comment se posent les questions sur l'espace public, la planification, l'aménagement du territoire et le développement. On observe une injonction à la participation, aux *best practices*, qui fait partie de la fameuse bonne gouvernance. Sur les terrains sur lesquels je travaille, cela pose un certain nombre de questions, dont les travaux de Bayat traitent, évidemment, par son approche de la *uncivil society* ; il fait l'hypothèse que les stratégies des commerçants de rue les conduisent, dans certains contextes comme Téhéran et Le Caire, à une sorte de dépolitisation de leurs revendications par souci d'efficacité, même si je simplifie à l'extrême ses propos. Mais ils m'ont interpellé quand j'ai travaillé à Lomé, où je me suis interrogé sur la concomitance d'un lieu, un

carrefour qui s'appelle Dékon, où à la fois il y a une très forte concentration de commerçants de rue, une très forte concentration d'enjeux avec la municipalité sur le paiement des patentes, l'utilisation de l'espace public, l'encombrement des trottoirs, la salubrité, et le fait que Dékon, en 2005, au moment de la mort d'Eyadema et de l'accession de son fils à la présidence, a été l'un des principaux lieux de la révolte politique. Je me suis dit : « Est-ce que là, on peut réfléchir à la convergence des espaces publics, entre l'espace public en tant qu'il est une matérialité morphologique et qu'il est un espace productif, et un espace de revendication de droit d'accès à cet espace productif, et un espace public habermasien, un lieu de revendication politique ? » Quand j'ai fait mes enquêtes auprès des commerçants de rue, je me suis rendu compte que non : la concomitance de lieu ne s'accompagne pas de la concomitance des luttes, ou de la convergence des luttes. Car on était sur deux échelles radicalement différentes : la lutte contre Eyadema est une lutte de Togolais, une lutte nationale. La revendication du droit d'accès à l'espace public, c'est une question de négociation locale avec les représentants de la municipalité – il n'y avait pas à l'époque de décentralisation effective, encore moins de démocratie locale. Le maire de Lomé, en délégation spéciale, était nommé en conseil des ministres. Les stratégies de négociation, les stratégies d'arrangement sont sur un autre registre, comme la corruption par le bas, décrites dans les travaux d'Olivier de Sardan, qui sont des façons intéressantes de penser la connexion entre l'informel et l'État par des chemins contournés, par une forme de subsidiarité.

En 2010, a été mis en place un document participatif de prospective stratégique urbaine : *City Development Strategy* (CDS). Cities Alliance²⁹ a organisé différents ateliers sous une forme participative avec, entre autres, des représentants des commerçants de rue, ou commerçants informels avec d'autres agents économiques. C'est une forme de reconnaissance de leur place en tant qu'acteurs économiques urbains. Cities Alliance avait publié dans les années 2000 un petit opuscule qui s'appelait « Connaissez votre économie urbaine », à destination des élus, et l'objectif était de dire : « Attention, c'est votre économie locale, c'est votre économie urbaine. » Quelques semaines avant le lancement du CDS, le maire de Lomé décide de lancer une vaste opération de déguerpissement. À quelques jours de la rentrée des classes, donc en privant de revenus, au moment où les gens en ont le plus besoin, un certain nombre de personnes. Prudemment, les gens du CDS décident qu'ils ne vont pas inclure les commerçants informels dans le collège des agents économiques, parce que ça serait prendre le risque d'en faire une tribune contre le maire, et l'argument était de dire : « De toute façon, parce que 80 % des Loméens

29. Cities Alliance se présente comme étant un partenariat mondial des acteurs de l'urbain ayant pour vocation de contribuer à la lutte contre la pauvreté urbaine et de faire la promotion des villes. Structure légère, elle est composée d'une trentaine de membres institutionnels et est hébergée par le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets.

exercer dans l'informel, on va retrouver ces entrepreneurs dans les réunions de quartier qu'on va organiser auprès des habitants. » Il faut donc être citoyen pour être entrepreneur – et j'emploie le mot entrepreneur à dessein ici –, pour être entrepreneur informel, parce que la connaissance de la ville permet de faire des études de marché empiriques et d'identifier des niches entrepreneuriales. Et en même temps, être citoyen pour être reconnu comme entrepreneur informel puisque dans le cadre du CDS, c'est en tant que citoyens résidant dans un quartier qu'ils étaient entendus comme opérateurs économiques. Le couple citoyen-informel me semble important et renvoie au débat sur la citoyenneté, sur les différentes formes de la citoyenneté, et à la revendication sur le droit à la ville. Les procédures du CDS de Cities Alliance comprenaient bien une injonction qui participait d'une forme de mise en norme du droit à la ville par l'obligation d'inclure des représentants du commerce informel. Je continue à travailler ces questions, et à réfléchir sur l'articulation entre ce droit à la ville et la justice spatiale. D'une part, je poursuis une analyse plutôt théorique fondée sur l'analyse de discours, autour de termes comme informel, développement, territoire, que j'associe à la notion d'espace public. D'autre part, j'utilise des méthodes d'investigation plus qualitatives reposant sur des entretiens avec des commerçants de rue, j'analyse, par des récits de vie, par des entretiens semi-directifs, par des observations, ce que sont les multiples arrangements par lesquels se négocie un droit à la ville.

VIRGINIE MILLIOT : Moi je voulais juste rebondir à propos de cette question du droit à la ville, et la question des rapports entre l'informalité de ces occupations, du commerce informel, et enfin de mouvements de soulèvement, de résistance, d'insurrection, bref cette dimension du « coup politique » qui je pense nous intéresse tous les trois, mais de manière très différente.

Marie Chabrol, qui est avec nous, mentionnait des travaux intéressants d'un collectif, Rosa Bonheur à Lille, et qui montrent à partir d'études notamment sur Roubaix que la question de la résistance à la gentrification – en écho aux analyses de Marie menées à Paris et Bruxelles – peut passer par des « formes de vie », diraient les anthropologues. C'est-à-dire des manières d'être en relation, des manières d'être en relation avec l'espace. Ces espaces de commerce informel, avec toute la sociabilité qu'ils peuvent générer, peuvent être en eux-mêmes des espaces de résistance, non pas politique, consciente, stratégique à des formes de gentrification, mais comme la résistance des matériaux. Cette sorte de trame sociale, une forme de vie, va opposer parfois des « résistances » à des opérations de lissage, de transformations.

MARIE CHABROL : Je suis tout à fait d'accord, cela a l'air très empirique, mais j'ai l'impression que c'est presque un peu physique, en générant des évitements, une non-appropriation de ces espaces publics par d'autres catégories de population. Il existe d'autres formes de mobilité, parfois résidentielles, avec des gens qui s'étaient installés avec des profils plutôt de gentrifiés, mais

qui peuvent préférer des endroits où les espaces publics leur correspondent mieux. Même très ténues, ces pratiques peuvent avoir des effets forts. Moi je pense que « résistance » est un terme intéressant. Enfin, intéressant à utiliser ou pas, mais... oui, je trouve qu'il y a des choses intéressantes.

JEAN-FABIEN STECK : La résistance peut être une source d'exclusion de nouveaux venus aussi. Je veux juste prendre un exemple : c'était il y a quelques années maintenant, à Johannesburg quand il y a eu, en 2013, l'éviction du côté de Park Station. Les commerçants de rue après avoir été déguerpis ont résisté et obtenu le droit de se réinstaller à condition qu'il n'y ait pas de nouvelles installations. Les commerçants ont donc verrouillé cet espace, l'ont privatisé en quelque sorte. C'est une autre forme de résistance qui peut aussi créer une nouvelle forme d'exclusion.

CHRISTIAN AZAÏS : Ce matin, en venant de la gare, on parlait des trottinettes et de mobilité. Ces trottinettes sont une utilisation de l'espace public, et dans ce cas, dans la littérature économique, on appelle ça aussi les « passagers clandestins ». Avec des entreprises qui utilisent l'espace public et qui en retour ne donnent rien. Rien du tout. Pas d'impôts.

SOPHIE CHEVALIER : Pour revenir au terme de « résistance », j'aimerais rajouter celui de « résilience » qui exprime bien cette force sociale. Quand vous parlez d'éviction, ça revient toujours. On va toujours couper à travers le pré, on va toujours traverser la semi-autoroute.

VIRGINIE MILLIOT : Tu le vois aussi sur les marchés à Paris. Des espaces publics ont été aménagés, des rues ont été coupées, des bancs enlevés, des barrières mises – des fausses barrières de chantier –, mais ces marchés se réorganisent, dans d'autres espaces, et ils occupent celui de la nuit. Quand le Carré des Biffins ferme, après une petite transition d'une vingtaine de minutes, cet espace redevient la scène d'un marché informel avec d'autres commerçants. Tu parlais de résilience, il me vient une image, comme la végétation qui finit toujours par repousser comme force de vie.

SOPHIE CHEVALIER : Je propose que l'on termine cette table ronde par cette belle image ! Merci beaucoup de votre participation à cette table ronde et de toutes ces réflexions passionnantes.